

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 SG 2 Convention de mise à disposition portant subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et de la Francophonie en janvier 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 219 janvier 2021, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de mise à disposition portant subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie, jointe en annexe, pour l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des Outre-Mer en janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques MARTIAL, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de mise à disposition portant subvention en nature pour l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et de la Francophonie en 2021 ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de mise à disposition portant subvention en nature avec l'Association pour la promotion de la gastronomie pour l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et de la Francophonie en 2021 jointes à la présente délibération.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO